plus nombreux qu'il ne le faut. On évite la munificence hors de saison, et, si tel hôpital a été trop somptueusement installé, peut-être au détriment de tel autre, c'est que, ce faisant, on obéissait à des intentions généreuses, on profitait de largesses spéciales, faites dans un but prescrit.

Mais l'expérience rend sage et les besoins croissants commandent la prudence. Aussi, la Société de la Croix rouge se met-elle sérieusement et consciencieusement à dresser le bilan de sa situation. Elle fait une revue complète de tout ce qui est dû à son activité et de tout ce qu'on en attend. Elle dresse le budget exact de ses recettes et de ses dépenses; elle estime, autant que faire se peut, les ressources sur lesquelles elle se croit en droit de compter, et les dépenses auxquelles elle devra faire face. Et à ce propos, il ne faut pas oublier que tous les calculs avaient été établis *a priori* et que, par la nature même des choses et sous la pression des événements, la réalité est venue, sous maints rapports, renverser les supputations qui avaient été faites en vue de l'avenir.

Ce bilan une fois dressé, la direction centrale le soumettra à la sanction de l'auguste protectrice de la Société de la Croix rouge, et, l'approbation de Sa Majesté obtenue, elle le portera à la connaissance du public.

Mais, en attendant, que le zèle des donateurs ne se relâche pas, que la générosité de tous s'affime avec un redoublement d'ardeur. Les besoins sont grands, les souffrances à soulager sont nombreuses et multiples. Que notre société entière, que toutes les classes de la population rivalisent d'empressement à venir en aide à ceux qui, les armes à la main, versent leur sang pour le triomphe de notre cause à tous, — et, Dieu aidant, la Croix rouge ne faillira pas à sa tâche.

SERBIE

LA SOCIÉTÉ SERBE EN 1876-77

Un rapport très-étendu, sur la création et la première année d'activité de la Société serbe de la Croix rouge (mars 1876-mars 1877)

est récemment parvenu au Comité international de la part du Comité central de cette société. Nous en reproduisons ici la plus grande partie, en renvoyant pour les prolégomènes historiques aux articles que nous avons publiés dans notre 27me bulletin (VII, 117-122, 150-157). Nous entrons en matière aux débuts de la guerre de 1876.

..... Le Comité central tournait tous ses efforts vers un besoin des plus urgents, l'engagement d'infirmiers et d'infirmières volontaires Un appel fut adressé dans ce but, et des cours théoriques et pratiques furent donnés à l'hôpital de la ville par MM. les Drs Médovitch, Valenta et Stéitch, mémbres du Comité central, avec l'assistance de M. le Dr Gonziérovsky, directeur-médecin de cet hôpital. Le nombre de personnes qui suivirent ces cours fut de 103. La plus grande partie d'entre elles passèrent ensuite un examen, et furent placées dans les ambulances, soit à Belgrade, soit dans l'intérieur, et partout leurs services ont été utiles et appréciés.

Quelques dons exceptés, tout le matériel médical proprement dit fut acheté, tandis que le linge, etc., nous fut remis par les soins du Comité des dames de Belgrade, qui nous a rendu de très-importants services. C'est en grande partie grâce à l'infatigable activité de ces dames — du commencement de la guerre jusqu'à la conclusion de la paix, — que la Société de la Croix rouge fut mise dans la possibilité de répondre, aussi bien qu'elle croit l'avoir fait, aux exigences de sa tâche.

La Société est en outre redevable d'une grande partie des effets et du numéraire dont elle a pu disposer, à plusieurs sociétés philanthropiques et à des particuliers étrangers, amis de notre œuvre.

Par suite d'une décision du ministre de la guerre et d'accord avec lui, le Comité central a fait ses efforts pour subvenir à l'insuffisance des médecins et au manque d'instruments de chirurgie. Le mandat d'attacher à la Société de bons médecins, fut confié à M. le Dr Modoch, à Vienne qui voulut bien s'en charger; M. Modoch nous envoya 34 médecins, dont quelques-uns étaient des chirurgiens distingués.

Vers le milieu du mois de juin de l'année dernière, Son Altesse la Princesse daigna prendre la Société sous sa haute protection; aussi le Président du Comité central a-t-il exprimé à Son Altesse, dans une audience particulière, sa profonde reconnaissance pour la

faveur dont Elle avait bien voulu honorer la Société serbe de la Croix rouge.

Au fur et à mesure que s'approchait le moment où la Société devait déployer son action, le Comité central prit des mesures propres à faciliter son fonctionnement; les sous-comités firent de même pour fournir le nécessaire aux ambulances de leurs circonscriptions respectives, et pour entrer en relation immédiate avec les autorités militaires.

En même temps, ces derniers reçurent du Comité central l'invitation d'envoyer un de leur membres auprès de chaque ambulance volante, comme commissaire spécial du sous-comité. Des commissaires ont été envoyés par le Comité central, avec l'agrément du ministre de la guerre, auprès de chaque division.

Le Comité central choisit à cet effet ceux de ses membres qui avaient les aptitudes désirables. La mission principale de ces commissaires était : 1° d'entretenir des relations entre les autorités militaires et le Comité central d'une part, et les commissaires des sous-comités, d'autre part ; 2° de s'enquérir des besoins sanitaires aux avant-postes et dans les ambulances volantes de l'armée; 3° enfin de faciliter de toutes les manières possibles la guérison des blessés. La création de ces commissaires spéciaux a été jugée à l'expérience d'une véritable valeur pratique.

Dans sa sollicitude pour les blessés, le Comité central a tâché de resserrer le mieux possible ses liens avec le commissaire du gouvernement pour l'assistance privée aux blessés et malades de la guerre.

Au moment où les hostilités commencèrent, l'activité devint de plus en plus grande. Des demandes de personnel, d'argent et de matériel furent adressées au Comité central de toutes parts.

Pendant toute la durée des hostilités, et tant que cela fut nécessaire, le Comité fit tous ses efforts afin de pourvoir le mieux possible aux besoins des hôpitaux. Sur 54 points différents de l'intérieur, 55 sortes d'objets de pansement et des médicaments, 79 articles différents de matériel, et 47 articles de chirurgie ont été fournis par lui. A Belgrade même, outre les objets de toute sorte, fournis par elle dans le même but, la Société a créé, de concert avec le Comité des Dames de Belgrade, une ambulance à ses frais. Cette ambulance était de 25 lits. La Société a procuré tout le ma-

tériel, le Comité des Dames a fait les frais de l'entretien. Les médicaments y ont été donnés gratuitement, conformément à une ordonnance du ministre de la guerre. Les membres du Comité des Dames ont rendu de très-grands services dans cet établissement, en soignant, avec l'aide des infirmières appartenant à la Société de la Croix rouge, du mois de juillet 1876 à la fin du mois de mars 1877, en tout 153 blessés et malades. En général, cet hôpital a passé, au dire des experts, pour être des mieux conditionnés.

Des réclamations lui étant parvenues de plusieurs endroits de l'intérieur, sur l'état défectueux du matériel envoyé de Belgrade, le Comité central prit la résolution d'envoyer deux de ses membres pour se rendre compte de l'état des choses. Le ministère de la guerre fut prévenu de cette démarche et prié de vouloir bien désigner, de son côté, quelqu'un pour accompagner les deux délégués du Comité central. Mais le ministre préféra confier entièrement cette besogne au Comité central, et les deux commissaires partirent seuls, munis du mandat suivant :

« Les délégués ou commissaires doivent :

1. Se rendre compte de l'activité des sous-comités partout où il y en a.

2. Visiter tous les hôpitaux, sauf ceux qui sont entretenus seulement par les Russes, comme celui de M. le Dr Marskonet, à Sémendria et les hôpitaux de Mme la princesse Schahovska, à Yagodina et à Paratschine, et voir s'ils sont munis du nécessaire.

3. Se rendre compte de la manière dont le matériel de la Société est employé.

4. Examiner l'état général des hôpitaux, savoir : si la propreté et l'ordre y règnent, si la nourriture y est saine et abondante ; quels sont les infirmiers de la Société qui accomplissent bien leur tâche ; quelle espèce de nourriture on leur donne et de quelle manière ils sont traités.

5. Voir s'il existe chez les médecins ou autres personnes quelque incompétence, et s'enquérir personnellement des preuves, le cas échéant.

6. Rappeler leur devoir à ceux des sous-comités qui ne le comprendraient pas suffisamment, et recommander à leur attention le matériel de la Société.

7. Prendre des informations sur la manière dont les morts sont enterrés.

8. S'informer comment les transports de blessés sont effectués, et si ces derniers ne manquent de rien pendant le trajet.

9. S'informer de l'attention qu'on leur prête à leur arrivée et à leur départ.

10. Ils sont enfin chargés de rendre compte immédiatement, au Comité central, des déficits ou de l'insuffisance qu'ils auraient pu constater quelque part, et de distribuer partout où besoin serait le matériel qu'ils emportent avec eux. »

Ces messieurs se sont mis en route vers la fin du mois de septembre 1876. Ils ont visité les hôpitaux et ambulances à Grotzko, Semendria, Pojarévatz, Svilaïnatz, Yagodina, Tchoupria, Paratchine, Yovanovatz, Rageagne et Kragouïévatz ; ensuite, les hôpitaux d'étapes établis à Adjibégovatz, à Saravra, Palanka, Bagrdan et Batotchina. Là, leur mission fut arrêtée par l'armistice et par d'autres motifs ; ils revinrent à Belgrade, où ils soumirent au Comité central un compte rendu exact et très-détaillé de leur inspection.

A la suite de ce compte rendu, le Comité central a pris immédiatement des mesures propres à pourvoir à l'insuffisance ou au manque complet des ressources de quelques ambulances. Avis en fut donné au ministère de la guerre.

Après la conclusion de l'armistice, le Comité ne cessa pas de s'occuper de l'approvisionnement des ambulances. A cet effet, les sous-comités reçurent de nouvelles instructions, tendant à mettre de l'ordre dans les affaires de leur centre d'action. Puis, à mesure que le nombre des ambulances diminua, les infirmiers de la Croix rouge furent relevés de leur tâche.

Pendant la durée de l'armistice, l'attention de la Société se porta principalement sur l'augmentation de son matériel.

Dès le commencement de la guerre, le Comité central sollicita du Comité international de Genève notre présentation aux autres comités étrangers de la Croix rouge, sauf à celui de la Société russe de la Croix rouge, auquel nous avions adressé directement notre sollicitation.

Etant en rapport suivi avec le Comité international de Genève, la présidence de notre Comité n'a pas hésité à lui adresser une plainte contre la violation de la Croix rouge, de la part des Turcs, plainte dans laquelle ont été signalés tous les actes de barbarie

commis par ces derniers, en mainte occasion, sur nos blessés et sur le personnel de la Croix rouge, dont plusieurs membres ont été tués ou massacrés. Ce fut le cas entre autres pour le secrétaire du sous-comité d'Alexinatz, M. Lucas Popovitch, qui fut surpris par les Turcs en plein accomplissement de son devoir. Les plaintes du Comité central ne sont point restées sans résultats ; car, peu de temps après, le Comité international, en se basant sur les indications qui lui avaient été fournies, publiait une brochure ayant pour titre : *Les destinées de la Convention de Genève pendant la guerre de Serbie*[1]. On y voit les efforts que le Comité international a faits pour rappeller aux Turcs l'engagement qu'ils avaient pris de respecter la Croix rouge. Tous ces efforts n'amenèrent hélas! aucun résultat.

Pour compléter ce compte-rendu, nous mentionnerons en quelques lignes l'activité intérieure du Comité central.

Les statuts de la Société, ceux qui ont été communiqués au Comité international de Genève, ont dû, dans le courant de l'année dernière, subir quelques changements, lesquels ont reçu la sanction du ministre de l'intérieur.

Le Comité central a, de plus, arrêté un ordre de service et fait traduire en serbe le texte de la Convention de Genève.

La correspondance du Comité central a compté pendant cette période 925 numéros, non-compris les annonces dans les journaux et les circulaires. Dès la fondation de la Société, M. le ministre de l'intérieur avait mis un de ses employés à notre disposition, afin de bien régler notre marche administrative ; mais nous avons été bientôt forcés d'adjoindre un aide à cet employé.

A côté des secours indiqués dans ce compte-rendu, le Comité central a payé des appointements mensuels et fourni du linge, etc. à un grand nombre d'infirmiers et d'infirmières, tant étrangers que nationaux. Il a fait, en outre, présent à l'hôpital municipal de Belgrade de 300 ducats, pour l'entretien des blessés et malades de la guerre qui s'y trouvaient.

Les frais de douane pour les objets reçus de l'étranger ont été payés par le Comité central.

En terminant le compte-rendu des travaux de sa première année d'existence, le Comité central exprime ses plus vifs remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu concourir à l'accomplissement de son œuvre humanitaire.

[1] Voir Bulletin, n° 28 (t. IV, p. 165.

Nous renvoyons à notre prochain Bulletin la publication des nouveaux statuts de la Société serbe, mais nous ne pouvons passer outre sans donner le résumé des comptes de cette Société, résumé que rend surtout intéressant l'indication de la provenance des dons.

Recettes :

	dinars[1]	*para*
Cotisations des membres, recettes de bals et concerts et produit de la vente des télégrammes de la guerre . .	17,551	
Reçu des sous-comités de la Croix rouge et de différentes corporations de l'Intérieur	7,505	
Reçu de Russie	38,026	
» Bohême	37,500	
» Roumanie et de Grèce	29,325	
» Suisse et d'Allemagne	9,500	
» d'Angleterre	10,530	10
» des Serbes d'Autriche	5,000	
Total :	154,937	10

Dépenses :

	dinars	*para*
Pour divers besoins	101,654	10
Pour les infirmiers et les infirmières	6,821	
Dépenses des sous-comités pour les ambulances	3,000	
Pour l'hôpital civil de Belgrade	3,600	
Pour le soulagement des Bosniaques.	2,065	
Pour le repatriement des volontaires et blessés russes et autres	7,605	
Au bureau pour la réception des étrangers	1,092	
Excédant des recettes en caisse le 30 mars 1877	29,100	
Total :	154,937	10

INSTRUCTION SUR LA CONVENTION DE GENÈVE

Nous avons déjà mentionné (p. 31) les instructions répandues parmi les soldats russes et turcs par les Sociétés de secours de leurs pays respectifs, pour les initier aux exigences de la Convention de Genève.

[1] 1 dinar . . 1 franc.